

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02194

Numéro SIREN : 490 900 347

Nom ou dénomination : 2 H.B

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 7329

**2 H.B**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 1 Chemin du Gris**  
**33750 CAMARSAC**  
**RCS BORDEAUX 490 900 347**

**EXERCICE CLOS LE 30/06/2023**


=====

**Bilan, Compte de résultat et annexe**

=====

**COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21  
DECEMBRE 2023**

**LE GERANT  
JEROME HANIN<sup>1</sup>**

*Jérôme HANIN*  
✓ Certified by  yousign

---

<sup>1</sup> En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN

Désignation de l'entreprise		SARL 2HB		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1 CHE DU GRIS		33750 CAMARSAC		
Numéro SIRET *		4 9 0 9 0 0 3 4 7 0 0 0 2 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 3		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 2		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut 1</b>		<b>Amortissements - Provisions 2</b>		
		<b>Net 3</b>		<b>Net 4</b>		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	17 778	016	17 778	
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	261 869	042	213 112	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>279 647</b>	<b>048</b>	<b>230 890</b>	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	58 426	086	58 426	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>58 426</b>	<b>098</b>	<b>58 426</b>
		<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>338 073</b>	<b>112</b>	<b>230 890</b>
				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	5 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126	2 115	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131 )	132		132	14 584	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136		136	55 939	
	Subventions d'investissement	137		137		
	Provisions réglementées	140		140		
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>77 638</b>	<b>142</b>	<b>75 699</b>
	<b>Total II</b>	<b>154</b>		<b>154</b>		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154		154		
	Emprunts et dettes assimilées	156		156	23 563	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 630	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172		172	3 352	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>29 544</b>	<b>176</b>	<b>36 572</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>107 183</b>	<b>180</b>	<b>112 271</b>	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2HB

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
		13	00	6	2	0	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209		210				
	Production vendue <span style="float:right">biens</span>	215		214				
		services *	217		218			
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>				222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
		Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * : <span style="float:right">dont crédit bail : - mobilier - immobilier</span>				242	3 013		2 756	
Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)</span>		243		244				
Rémunérations du personnel *				250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
Dotations aux amortissements *				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *</span>	259		262					
	<span style="float:right">dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</span>	260						
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	3 013		2 756		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	(3 013)		(2 756)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	59 576		57 181	
	Produits exceptionnels (IV)			290				
	Charges financières (V)			294	219		276	
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)</span>	347		300	404			
		348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>			310	55 939		54 150	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	55 939	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	3 383			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981						
Divers* ZFA NG (44 quaterdecies)		345						
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				350		59 576		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		354	254		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 2.2.....4.3 dont imputés sur le résultat :			360				
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		372	254		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quatre



Désignation de l'entreprise : SARL 2HB

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	17 778	412		414		416	17 778			17 778	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 61 8 6 9	482		484		486	2 61 8 6 9			2 61 8 6 9	
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>2 79 6 4 7</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>2 79 6 4 7</b>			<b>2 79 6 4 7</b>	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	17 778	502		504		506	17 778			17 778	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>17 778</b>	<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>	<b>17 778</b>			<b>17 778</b>	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>583</b>	<b>594</b>	<b>595</b>	<b>599</b>	<b>599</b>
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595				
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL 2HB

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	213 112	632		634		636	213 112		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	213 112	682		684		686	213 112		

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	22 431	984	22 431
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	254
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	22 685
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	22 685

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

5

Désignation de l'entreprise : SARL 2HB		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/07/2022	et clos le : 30/06/2023	Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Retrètements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

**2 H.B**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 1 Chemin du Gris**  
**33750 CAMARSAC**  
**490 900 347 RCS BORDEAUX**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 21 DECEMBRE 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 d'un montant de 55.939,25 euros en intégralité à titre de dividendes au profit des associés.

D'autre part, afin de parvenir à un montant de distribution de 56.000,00 euros, la somme de 60,75 euros est prélevée sur le compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 14.523,46 euros.

Ladite distribution d'un montant de 56.000,00 euros représentant pour chacune des 500 parts composant le capital, un dividende brut de 112 euros ; lequel dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les capitaux propres s'élèvent à un montant de 21.638,46 euros.

**Régime fiscal des dividendes distribués :**

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction de 40 %
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/06/2023	28.000 €	NEANT	28.000 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement 40 %		Revenus non éligibles à l'abattement 40 %
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2022	27.000 €	NEANT	27.000 €
30 juin 2021	25.000 €	NEANT	25.000 €
30 juin 2020	NEANT	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 décembre 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme  
La Gérance<sup>1</sup>**

*Jérôme HANIN*  
  
 Certified by  yousign

---

<sup>1</sup> En signature électronique conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil via YOUSIGN